



## Le propriétaire retient un loyer sur ma caution.

Par **Steve1113**, le **17/03/2008** à **20:16**

Bonjour,

J'ai emménagé le 01/10/2007 et j'ai envoyé mon préavis 3/01/2008.

Suite à un accident de la route j'ai perdu mon emploi et j'ai du quitter mon logement. J'ai envoyé mon préavis le 3 janvier 2008 indiquant que je quittait les lieux le 26 janvier 2008. Le propriétaire m'a téléphoné en me disant qu'il fallait trois mois de préavis, donc on s'est arrangé de sorte à ce que je parte le 26 janvier 2008 et en attendant un autre locataire je payait le loyer pendant que le logement était vide. Un nouveau locataire à emménagé le 23 février 2008. Donc je doit payer le montant du loyer entre le 26 janvier et le 23 février.

Le propriétaire m'a retenu le loyer sur ma caution :

-A t il le droit de retenir le montant restant du loyer a payer sur ma caution ?

Merci d'avance. Cordialement.

Par **ptolemeee**, le **18/03/2008** à **14:32**

Ayant perdu votre emploi, le délai de préavis pour quitter votre appartement est réduit à un mois.